

L'ANALYSE ADN ... EDITION 2016 ET LES COTATIONS

Chers adhérents, bonjour ...

Votre secrétaire préféré vous adresse ce petit récapitulatif pour mieux comprendre le sujet de l'analyse ADN.

Je vais rester très simple :

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, toute demande d'homologation d'un titre de champion, comme toute demande de cotation **à partir de la cotation 2** nécessite **l'identification ADN** de votre Chien et de plus, **la présence de l'empreinte génétique dans la base de la SCC.**

Depuis le 1er janvier 2016 deux cas se présentent donc :

1/ Vous optez pour une analyse ADN via les services de la SCC. A l'issue de l'analyse par les laboratoires retenus sur appel d'offre, cette identification est actée en retour d'analyse et l'enregistrement de l'empreinte génétique comprise dans le tarif est réalisée.

2/ Vous optez pour un laboratoire externe, à l'issue de l'analyse la SCC est informée par ce prestataire de l'identification, mais l'enregistrement de l'empreinte ne sera réalisé dans la base de la Centrale Canine qu'à la réception d'une participation de 10 € par empreinte.

Pour toutes les identifications ADN de vos chiens antérieures à cette année 2016 idem :

1/ Si elles ont été réalisées avant le 31 mars 2014, l'enregistrement de l'empreinte génétique est gratuit.

2/ A compter du 1er Avril 2014, la même participation de 10 € au frais d'enregistrement est demandée.

J'attire votre attention sur le fait que **l'absence de l'empreinte génétique en base SCC bloque la cotation.**

Nombre d'entre vous adressent encore leurs demandes de cotations en renseignant sur l'imprimé le OUI

signifiant que les démarches ADN sont faites. Or à la présentation de leurs dossiers devant le service Santé Cotation de la SCC, la cotation ne peut être validée pour plusieurs raisons.

Soit le chien est connu mais l'empreinte réalisée avant le 31/03/2014 est absente (gratuit).

Soit le chien est connu mais l'empreinte réalisée à compter du 01/04/2014 est absente (10€)

Soit le chien est inconnu en base. La prestation ADN n'a pas été réalisée ou bien elle est en cours, mais vous avez fait parvenir votre dossier de demande de cotation prématurément.

Pour pallier à ces difficultés inhérentes à la présentation d'un dossier de cotation à la SCC rejeté, nous avons fait remanier l'imprimé de demande de cotation. Nous vous demandons dorénavant de joindre une copie du certificat d'Identité Génétique du candidat à la cotation. Cela nous permet une meilleure compréhension du cas au vu de la date de la prestation, du laboratoire et de la norme utilisée etc, et d'anticiper en conséquence la réponse pouvant y être apportée par la SCC.

Voilà un petit tour d'horizon du sujet ADN et COTATIONS édition 2016...

Vous trouverez sur le site du CBF tous les liens vers la SCC mis en place par nos webmasters pour entrer davantage dans le détail de ce sujet bien plus complexe.

Je vous en souhaite une bonne lecture

Votre secrétaire
Didier Marère



CENTRALE
CANINE

Madame, Monsieur,

Au cours de ces derniers mois, l'offre ADN de la SCC a évolué, avec pour certaines races et dans certaines conditions, la possibilité de commander des tests prédictifs de santé et des tests dits de confort.

Par ailleurs, la recherche de compatibilité est systématiquement associée et offerte à toute commande d'identification, sous conditions évidemment de disposer des empreintes nécessaires pour contrôler la filiation. La compatibilité bi-parentale ou monoparentale (père ou mère) est désormais mentionnée sur le pedigree.

Ces améliorations et les changements de tarifs qui en découlent modifient le processus de commande que nous vous rappelons ci-après :

- Pour les éleveurs, commande ONLINE via leur espace
- Pour les propriétaires, commande ONLINE via l'espace « Grand Public » sur www.scc.asso.fr
- Pour tous, commande PAPIER (tarif majoré)
- Pour tous, commande sur manifestations présence SCC (Offre promotionnelle incluant la prise en charge du prélèvement par le vétérinaire)

Bien sûr, comme vous en aviez l'habitude, il est toujours possible d'organiser une séance de prélèvement lors de manifestations organisées par votre Club.

Dans ce cadre, nous vous rappelons que seuls les kits et bons de commande émis par la Centrale depuis le début d'année 2016 sont valides et utilisables.

Tout autre document, antérieur à cette date, ne peut être utilisé et comporte des tarifs erronés.

Si vous avez besoin de renouveler vos supports, nous vous invitons à exprimer votre besoin auprès du service ADN qui vous enverra de nouveaux kits par retour.

En vous remerciant,

Le service ADN et moi-même restons à votre disposition si besoin,

Cordialement,

Sophie JOUANNET
Animation du Réseau
Société Centrale Canine
155 avenue Jean Jaurès
93535 AUBERVILLIERS Cedex
06.20.89.59.50
sophie.jouannet@centrale-canine.fr

CENTRALE-NEWS
LE BLOG DES PARTENAIRES DE LA CENTRALE CANINE



Document reçu le 15 avril 2016